

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone 04 77 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf D. LASSAIGNE, D. DECARME excusés et J-C. BENIGAUD absent, a abordé les questions suivantes :

► COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET 2020 du service assainissement :

Les comptes 2019 sont clôturés avec un excédent global de 47 939.46€, qui est repris dans le budget prévisionnel de 2020, qui s'équilibre à 7596€ en fonctionnement et 659 603€ en investissement. Après consultation et choix des entreprises pour la réhabilitation du réseau et de la station d'épuration, le montant total des travaux s'élève à 637 633.10€. Le montant de l'emprunt nécessaire pour couvrir l'autofinancement après déduction des subventions sera de l'ordre de 230 000€ dont 106 000€ en court terme pour la TVA. Les annuités de l'emprunt sur 30 ans seront couvertes largement par la redevance d'assainissement annuelle.

► COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET 2020 budget général :

Après reprise des résultats 2019, à savoir 125 179.71€ d'excédent de fonctionnement et 44 026.20€ de déficit d'investissement, le budget prévisionnel 2020 s'équilibre à 464 987.61€ en fonctionnement et 220 026.20€ en investissement, sans emprunt.

Les opérations d'investissement concernent cette année : renouvellement du mobilier de la salle des fêtes pour 8000€, travaux (volets, reprise crépi) sur les logements de l'ancienne école du Vieux Cherier pour 7 200€, l'aire de jeux du Vieux Cherier (recherche d'un terrain toujours en cours) pour 10 000€, travaux (porte d'entrée et chaudière, le choix restant à faire entre une chaudière fioul, granulés bois ou une pompe à chaleur) sur le logement situé au 22 rue des Moulins pour 15 000€, travaux sur chemins ruraux (chemin Croix de blanc) pour 14 000€, 11ème tranche église du Vieux Cherier (réfection toiture) pour 45 300€ (avec 29 173€ de subventions), travaux accessibilité mairie pour 10 000€ (porte d'entrée, accessibilité secrétariat et sanitaires), réserves incendie pour 20 000€ (provision pour aménagements restant à étudier en cours d'année), participation aux goudronnages 2020 à hauteur de 20 500€.

A noter également une participation de 218€ par an pour l'accueil de jour mis en place à St Just en Chevalet permettant d'accueillir quotidiennement 11 personnes dépendantes du territoire.

CA et BP sont votés à l'unanimité.

► VOTE DES IMPOTS LOCAUX :

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux à hauteur de 10% pour la taxe d'habitation, 5.75% en foncier bâti, 21.68% en foncier non bâti et 15.2% en contribution foncière des entreprises. L'évolution des bases n'est pas connue à ce jour pour 2020.

► VOTE DES SUBVENTIONS :

Le conseil municipal privilégie cette année le soutien des activités scolaires avec un voyage à Paris pour les CM1-CM2 (60€ par élève soit 420€), 5 séances de piscine pour les CE (500€). Le Sou des écoles finance également ces actions à hauteur de 735€ pour Paris (reste à charge des parents: 105€/enfant) et 340€ pour la piscine. 150€ seront également attribués à l'association Relais transport d'Urfé.

► ELECTIONS MUNICIPALES : organisation du tour de rôle pour le bureau de votes.

► **CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE ECOLE** : Le contrat de travail de l'agent qui s'occupe de la cantine et du ménage des locaux communaux est transformé en CDI sur la base d'un horaire lissé sur l'année à 17h hebdomadaire et d'une rémunération correspondant au 4ème échelon des adjoints techniques.